

ASSEMBLEE GENERALE

Le 28 janvier 2012 à 20 heures à la Mairie de Ruelisheim

Le Vice Président, Guy Aubert, nous a d'ores et déjà fait savoir qu'il ne souhaitait pas se représenter. Si vous êtes intéressés par ce poste, merci de contacter Jean Luc au 03.89.75.59.62.

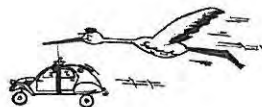
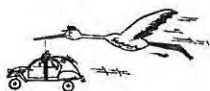
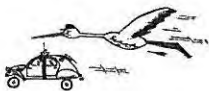


PROCHAINE REUNION
LE 18 NOVEMBRE 2011

Soirée

Beaulolais Nouveau

Mairie de Ruelisheim



LA CIGO-ØEVCHÉ

Bulletin d'Information du Club

2 CV - O - RHIN



N°173	OCTOBRE 2011	76, rue de Cernay 68700 STEINBACH ☎ 03.89.75.59.62 FAX : 03.89.75.59.62 INTERNET : http://2cvorhin.free.fr E.MAIL : 2cvorhin@free.fr
-------	--------------	---

Étaient présents : ADAM Gilles et Sandrine –AUBERT Guy et Hervé - BADER Gaston – BERRET Mélanie et HANSER Emmanuel – BILL Eric et Anaïs – BILL Jean Claude - BITSCH Robert – BRIFFAUT Luc - DECKER Pascal – FRICKER Frédéric et Marie Josée- GUR Jean Pierre - GUTZWILLER Marie - HARISTOY Odette - JEGGY Julien - KRIEG Jean-Luc – KOHLER Denis – LEHRY Pierre - MIGNOT Alain - OBER Michel et Chantal - SKAMBA Roger – WAGNER Jean Paul – ZUSSINI Christian

Jean Luc remercie les membres présents, excuse les absents pour raisons professionnelles et souhaite la bienvenue à M. Zussini Christian qui a découvert notre Club par l'intermédiaire de M. Gur Jean Pierre.

Nous sommes en fin de saison et l'ordre du jour est très léger.

Jean Luc nous annonce d'ores et déjà quelques dates à mettre à nos agendas :

- 28 janvier 2012 - Assemblée Générale
- 17 au 19 février 2012 : Rencontre de la Deuche Francomtoise
- 11 mars 2012 : exposition salon Multicollections à Kembs
- 15 avril 2012 : Fête du Pissenlit à Fortschwihr

Jean Paul Wagner rappelle que la dernière expo au Trident se tiendra rue Paul Cézanne à Mulhouse le dimanche 13 novembre 2011. Nos 2CV sont les bienvenues. Renseignements auprès de Dider au 06.08.91.47.61

Après quelques discussions diverses et variées, la réunion se termine à 21h30.

La secrétaire



Le Club de la Deuche Franc-Comtoise propose

Sa rencontre hivernale

Du 17 au 19 février 2012 à HASTATT (68)

Participation : 5€ par personne

Pour profiter d'une soupe, d'un feu de camp, d'une balade le samedi après midi, d'une place de camping pour sa tente ou sa deuche

INFO / CONTACT :

Loulou : 06.63.91.79.15

Sophie : 06.09.48.67.74



A VENDRE

2CV DE 1962
EXCELLENT ETAT,
ENTIEREMENT RESTAUREE

6 000 €

Contact : Patrick ETIENNE

Tel : 06.18.04.19.36



SYSTEME DEUCHE

J'AI SOIF! J'AI SOIF!!!

Pas d'problème! Y a toujours une soluce dans une 2CV!

Une fouille en règle de l'habitacle s'impose.

Et je découvre le Graal, une ch'ti bière bien...tempérée!



Capsule, décapsuleur. Mais ce dernier reste introuvable!

DAMNED!

Instant de stupeur! Sueur!

J'ouvre ma portière et mon bas de caisse à l'avant de

ma Deuche en est un Idéal!

Décidément, Citroën a TOUT prévu!



ETONNANT NON!

Corinne

La 2CV Suisse Romande

34

A consommer avec modération !

SECURITE PNEUS

Lors de la présentation du programme 20/20, on discutait de pneus d'auto... On mentionnait que les pneus avaient une vie de service, du nouveau pour moi. On rapportait justement que plusieurs personnes étaient décédées à cause de pneus soi-disant trop vieux. PAS USÉS! Mais trop âgés AU MOMENT DE LEUR ACHAT ! Imaginez le paradoxe ! Vous avez bien lu. **Trop vieux à l'achat.** Voyez-en l'explication et la cause ci-après ! Il faut savoir que le caoutchouc durcit avec le temps et se détériore très facilement. Or, lors de l'achat, on présume en toute bonne foi acheter un produit de bonne qualité. Ça nous paraît une évidence, non ? ERREUR ! Un rapport démontre que certains vendeurs (même les grands magasins) vendent des pneus qui ne sont plus sécuritaires parce que déjà vieillis par le temps... EN ENTREPÔT ! Mais comment donc nous assurer d'un produit « f r a i s » avec le caoutchouc? Semble-t-il que c'est facile... Lisez ! En effet, il y a un moyen pour déterminer l'âge d'un pneu. Regardez sur le pneu, il y a le nom du fabricant, la grandeur et d'autres détails qui nous sont déjà familiers d'ailleurs. Mais, à la fin de ces détails, vous aurez noté des chiffres ou nombres additionnels qui sont stratégiques à la prévention. En voici une illustration et la signification essentielle :



237 veut dire - fabriqué la 23^e semaine de 1997,
463 veut dire - fabriqué la 46^e semaine de 1993,
1402 veut dire - fabriqué la 14^e semaine de 2002,

DONC : 5107 veut dire - fabriqué la 51^e semaine de 2007, etc.

Alors, vous avez beau croire avoir acheté des pneus de fabrication récente et sécuritaires, mais il est possible que vos pneus neufs ne soient **en réalité pas sécuritaires**. En fait, ils seraient déjà d'un âge avancé, de sorte qu'ils présentent des risques potentiellement graves. Lors de la conduite de l'auto, le pneu peut se détériorer, se décomposer... **Souvenez-vous que les pneus ne devraient jamais être plus âgés de SIX ans, selon le programme 20/20.**

Cette situation vous surprend ? Pire encore, elle vous inquiète pour votre sécurité et celle des vôtres ? Alors, un geste citoyen, s'il vous plaît ! Diffusez la présente au cas où... *Veuillez en informer vos parents et amis, car il n'y a aucune réglementation ni restriction pour la vente de vieux pneus, ni au Canada, ni aux É.-U. Pourtant, de tels paramètres existent en Angleterre sur cette question.*

Donc, soyez vigilants quand vous achèterez vos pneus...

DÉPLACER SA VOITURE

Tracter un plateau, mode d'emploi

Tracter un plateau porte-voiture demande une certaine expérience : c'est un objet encombrant, peu maniable avec son double essieu, lourd, son chargement même bien armé conserve une certaine autonomie alors qu'il s'agit d'un bien précieux. Voyons les règles à respecter.

Pernis E obligatoire

Sauf exception (remorque légère pour cyclecar), le Poids total autorisé en charge (PTAC) d'une remorque plateau est toujours supérieur à 750 kg et dépasse le poids à vide de la voiture.

Immatriculation et assurance

Une remorque plateau, puisqu'elle pèse plus de 500 kg, a son propre certificat de circulation et sa propre immatriculation. Elle doit aussi être assurée. En revanche, tant qu'elle est sur la remorque, la voiture transportée est une marchandise. Elle n'a donc pas besoin d'être assurée. Toutefois, c'est plus prudent car dès qu'elle en descend, même accidentellement, elle redevient un véhicule autonome et doit être assurée comme tel.

Charger modérément

Ne pas dépasser la charge utile indiquée sur la plaque de la remorque. L'auto transportée, bien centrée, doit avoir l'essieu

portant le moteur, le plus lourd, à l'avant. Pensez-y si le moteur est démonté dans le coffre ! Le poids réel de la remorque chargée ne doit pas dépasser de plus de 30 % celui de la tractrice. Ajouté à celui de la voiture, il ne doit pas non plus dépasser son poids total roulant autorisé.

Sangler les roues

Plusieurs systèmes servent à limiter les mouvements de l'auto transportée : les cales verrouillées aux glissières, le câble du treuil, les sangles. N'utilisez que des sangles de type poids lourd à cliquet de 5 cm de large, celles pour galerie de 3,5 cm se déchirent au moindre coup de frein. Ce sont les roues ou les essieux qu'il faut arrimer, surtout pas la carrosserie qui, suspendue par les ressorts de la voiture, n'est pas à une distance constante du plateau. Tendre vers l'avant et l'arrière pour éviter que la voiture recule à l'accélération et avance au freinage.

Limiter sa vitesse

La vitesse d'un attelage est limitée par le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 - art. 17, qui indique ceci :
▶ si le Poids total roulant autorisé (PTRA) du véhicule tracteur est inférieur à 3,5 t, pas de limitations de vitesse

supplémentaires en cas d'attelage.

▶ si son PTRA est supérieur à 3,5 t, il ne doit pas dépasser 80 km/h sur route et 90 sur autoroute. Cela aboutit à l'absurdité suivante : à poids tracté égal, une voiture légère peut rouler plus vite qu'une lourde ! On ne peut toutefois que conseiller la plus grande prudence, ne vous laissez pas surprendre par les descentes ou coups de vent. Des cas d'attelages partis en lacets, de voitures transportées versées ou retournées existent malheureusement. Sachez aussi qu'un attelage de plus de 7 m n'a le droit qu'aux deux voies les plus à droite.

Rattraper une mise en lacet

Mauvais centrage de la charge (voiture trop en arrière), vitesse excessive peuvent conduire la remorque à entamer un mouvement de lacet (de serpent, disent les Anglais). S'il n'est pas enravé, il finira par provoquer un accident, l'arrière de la remorque balayant la largeur de plusieurs voies. Il pourra même mettre l'attelage en portefeuille ou retourner la remorque. Deux méthodes pour y mettre fin : accélérer franchement pour remettre l'ensemble en ligne puis ralentir, ce qui nécessite une puissance suffisante, ou freiner à chaque passage de la remorque en ligne.